

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**  
**DU 10/07/ 2020**  
**15H00**  
**A LA MAÏSOU D'AMOUNT**

*(LE CONSEIL SE TIENT À HUIS CLOS)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Gérard PAGES, Véronique PAGES, Rémi PATTE, Marie-Thérèse PIANELLI, Jean-Bernard ROUZOUL.

**Absents** : Jean-Marc ANDRIEUX, Corinne CHOPIN, Jean-Luc PIALAT, Emmanuelle PLAIS, Angéline ROUSSEL.

**Procurations** : Corinne CHOPIN procuration à Rémi PATTE,  
Emmanuelle PLAIS procuration à Jean-Bernard ROUZOUL,  
Angéline ROUSSEL procuration à Geneviève MALET.

**Votants** : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h00.

Madame Geneviève MALET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 02/07/2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Désignation des délégués et des suppléants du Conseil Municipal pour l'élection sénatoriale du 27 septembre 2020,

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

**1) DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 27 SEPTEMBRE 2020 :**

Monsieur le Maire met en place le bureau électoral. Celui-ci est constitué du Maire, qui le préside, d'un secrétaire de séance, Geneviève MALET, des 2 conseillers municipaux les plus âgés, Gérard PAGES et Jean-Bernard ROUZOUL et des 2 conseillers municipaux les plus jeunes, Rémi PATTE et Pierre-Marie GIRARD.

Le bureau ainsi constitué, il peut être procédé à l'élection des délégués.

Monsieur Jean-Luc ROUAN, Monsieur Patrick MORCRETTE et Monsieur Didier LÉGER se portent candidats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Luc ROUAN : 13
- Monsieur Patrick MORCRETTE : 13
- Monsieur Didier LÉGER : 13

Monsieur Jean-Luc ROUAN, Monsieur Patrick MORCRETTE et Monsieur Didier LÉGER ont été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et acceptent leur mandat.

Il est maintenant procédé à l'élection des suppléants.

Madame Geneviève MALET, Monsieur Jean-Bernard ROUZOUL et Monsieur Rémi PATTE se portent candidats.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Madame Geneviève MALET : 13
- Monsieur Jean-Bernard ROUZOUL : 13
- Monsieur Rémi PATTE : 13

Madame Geneviève MALET, Monsieur Jean-Bernard ROUZOUL et Monsieur Rémi PATTE ont été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et acceptent leur mandat.

La séance du conseil municipal est close à 15h25.

Le secrétaire de séance

